

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 10 octobre 2023 à 20 heures 30.

Présents :

Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Madame Cécile TRAHAND.

Excusés : Madame Bernadette GUEYRAUD, Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET

Absent : Monsieur Guillaume MORAND

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Christian DAVAT est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 29 août 2023
- ✚ ONF – Coupes de bois 2024
- ✚ SDES demande de participation financière éclairage public
- ✚ Travaux
- ✚ Questions diverses

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 AOUT 2023 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 août 2023.

2° ONF – COUPES DE BOIS 2024 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la coupe de bois sur les parcelles 1 et 2 mises en vente cet automne sont restées invendues.

Les membres de la commission forêt ont rencontré Monsieur Jérémie COTTAREL, Technicien forestier ONF. En 2024 aucune coupe n'est inscrite au plan d'aménagement.

Dans le cadre des rencontres départementales, les responsables et techniciens de l'ONF sont venus étudier le cas de la forêt d'Arith et de son dépérissement. A l'unanimité il a été proposé de ne pas respecter le programme de travaux mais de couper des bois, tous les deux ans, dans les parcelles 11, 3, 12, 7 et 8 afin de ne pas attendre un dépérissement trop important qui impacte la qualité des bois et également éviter les différends risques sanitaires. La commercialisation de ces bois se fera en bois façonné ou en contrat d'approvisionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3° SDES DEMANDE DE PARTICIPATION ECLAIRAGE PUBLIC :

La commune d'ARITH s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 60 000 € HT, sur divers secteurs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✚ Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 45 000 €
 - Autres aides financières : 15 000 €

- ✚ Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- ✚ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- ✚ S'engage à réaliser les travaux selon le planning suivant : 3 tranches de travaux de 2023 à 2025 à hauteur de 20 000 € HT par programme annuel soit 60 000 € HT pour l'ensemble des travaux ;
- ✚ S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

4° TRAVAUX :

- ✚ Montée de Lachat : Madame le Maire fait part de la réunion qui s'est déroulée fin août entre les élus, le bureau d'étude, le SDES et Grand Chambéry au cours de laquelle ont été présentés les avant-projets relatifs à l'eau et l'assainissement, à l'enfouissement des réseaux secs ainsi que l'aménagement de la Place Saint Laurent et la montée de Lachat.
Après différents échanges, le conseil municipal souhaite rencontrer Monsieur Corentin FAVREL d'ALP'ETUDES pour échanger sur le projet d'aménagement concernant la partie communale.
- ✚ Appartement de la cure : l'entreprise Michel BERGER s'organise avec l'électricien et le plombier pour l'avancée de ses travaux.
Monsieur Christian DAVAT a rencontré le carreleur ce jour. Il demandera également un devis pour la réalisation des peintures.
Monsieur Didier CAMPILLO demandera à Monsieur Jean-Claude MORAND, agent technique, de poncer et revernir les fenêtres de cet appartement.
- ✚ Eglise : Monsieur Didier CAMPILLO informe que la réception des travaux a eu lieu le 27 septembre, ceux-ci étant terminés.
Il précise que le nettoyage des statues a été réalisé par les membres de l'association Saint Laurent. Ceux-ci s'occupent aussi de repeindre le vestibule de l'église, suite aux conseils pris auprès de l'entreprise LOGIS HOME et de Monsieur Dominique PERRON, architecte, quant à la couleur et la peinture à utiliser.
La bénédiction de l'église par l'archevêque de Chambéry aura lieu le 12 novembre 2023.

5° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Fibre : nous avons reçu un dossier de la part de l'entreprise Constructel pour l'installation de 33 poteaux sur la commune. Cette entreprise précise que des calculs de charges ont été faits sur les poteaux ENEDIS existants et que ceux-ci sont quasiment au maximum de leur capacité. Par conséquent il est nécessaire d'installer de nouveaux poteaux. Ceci étant une aberration, un rendez-vous a été fait avec Constructel, le département de la Savoie et Savoie connectée. Nous sommes dans l'attente de réception d'un nouveau dossier.
- ✚ Aménagement sécurité Chef-Lieu : Madame le Maire informe que le projet, tel qu'exposé lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 29 août 2023 a été présenté à Monsieur Mathieu DUFOUR du département de la Savoie.
Si ce projet abouti, une convention entre le Département de la Savoie et la commune sera nécessaire.
Les services du département nous prêteront des plots qu'ils installeront pour permettre des essais quant à l'installation de la signalisation.
- ✚ Madame le Maire indique qu'elle a également interpellé Monsieur Mathieu DUFOUR du département de la Savoie sur deux autres points :
 - l'état de la route entre la sortie de la commune en direction de Saint François de Sales et le croisement en direction de Chez Lovat à Lescheraines. Des travaux ne seront pas possible en 2024. Madame le Maire va rédiger un courrier en demandant la réalisation de ceux-ci sur 2025.
 - la Côte de l'Epine : Mathieu DUFOUR propose d'étendre l'interdiction au + de 3.5 t à l'année pour des raisons de sécurité et afin de pérenniser cette route qui est très utilisée. Après avoir échangé, les conseillers municipaux mandatent Madame le Maire qui rédigera un courrier dans ce sens. Dans ce courrier il sera également demandé s'il existe des limitations de gabarit.

- ✚ Madame le Maire fait part du devis pour les rosiers à mettre au pied des croix. Monsieur Fabrice COTTET va revoir avec Madame Bernadette GUEYRAUD.
- ✚ Décorations Noël : Madame le Maire propose de ne pas ré-installer les traversées de rue mais de mettre, comme l'année précédente, trois sapins, un au Chef-Lieu, un à Bourchigny et un à Montagny. Seul celui disposé devant l'église aura une guirlande électrique. Les habitants seront à nouveau sollicités pour la décoration de ces sapins.
Madame le Maire a demandé à Monsieur Jean-Claude MORAND, agent technique, de faire des propositions de décorations de Noël. Il sera également demandé à Madame Clarisse MONNET, agent en charge des services périscolaires, si elle peut faire des décorations avec les enfants pendant le temps de la garderie.
- ✚ Madame le Maire informe le conseil municipal que des manœuvres vont avoir lieu sur la commune entre le 1^{er} et le 03 novembre 2023 (27^{ème} BCA d'Annecy).
- ✚ Messieurs Fabrice COTTET et Christian DAVAT ont recensé les renvois d'eau sur la route forestière. Sur les 51 répertoriés, 18 sont abîmés. Un devis sera demandé.
- ✚ PLUi HD : Madame le Maire signale que le projet touristique à Pré Rouge est abandonné.
- ✚ Concernant les travaux du gymnase, Monsieur Didier CAMPILLO précise que l'architecte a été retenu.
- ✚ Suite à la demande des bénévoles de la bibliothèque, les horaires d'ouverture sont modifiés : mercredi de 10 heures à 12 heures et vendredi de 16 heures 30 à 18 heures 30.
- ✚ Projet porte occidentale des Bauges : une réunion de présentation du projet aura lieu mardi 07 novembre à Bellecombe en Bauges.
- ✚ Madame le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 heures.
- ✚ Prochain conseil municipal le 14 novembre à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

Le secrétaire de séance,
Christian DAVAT



